

<https://enseignants.se-unesa.org/L-intersyndicale-demande-l-arret-du-profilage-des-postes-dans-les-classes>



L'intersyndicale demande l'arrêt du profilage des postes dans les classes dédoublées

- Ma mobilité géographique - Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 23 mars 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les organisations SE-Unsa, CGT éducation, Sgen-CFDT, Snudi-FO, SNUipp-FSU et Sud éducation exigent l'abandon du profilage massif des postes dans les départements où les DSDEN envisagent de le pratiquer, et la garantie que les règles du mouvement basées sur un barème transparent seront respectées.

[Lire le courrier commun](#)

[Cliquer pour agrandir au format pdf](#)



Paris, le 23 mars 2021

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,
de la jeunesse et des sports
110 rue de Grenelle, 75007 Paris

Objet : abandon des profilages de postes en CP, CE1 et grande section dédoublés

M. le ministre,

Dans un nombre significatif de départements, l'administration a choisi en vue de la rentrée prochaine de profiler les postes d'enseignant-e-s en CP, CE1, et grande section dédoublés.

Quelques semaines à peine avant l'ouverture des procédures de mutations, nombre de professeur-e-s des écoles ont appris brutalement qu'il leur faudrait, pour rester sur leur poste, justifier, dans le cadre d'un entretien avec leur hiérarchie, de leurs compétences à exercer des missions qu'ils et elles assument déjà, et envisager une mutation s'ils n'étaient pas retenus.

Les professeur-e-s des écoles sont des personnels qualifiés, concepteurs et conceptrices de leur enseignement, habitué-es à travailler entre pairs dans leur école. En leur demandant encore une fois de faire leurs preuves, l'administration nie leur polyvalence et leur professionnalité.

Monsieur le ministre, la confiance envers les équipes pédagogiques, enseignant-e-s dont les directeurs et directrices d'école, doit s'appliquer à leur capacité à choisir les organisations et à mettre en œuvre les enseignements dans le respect cadre du décret de 1989 sur la direction d'école.

Les organisations CGT éduc'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, SNUipp-FSU et SUD éducation réaffirment leur attachement aux règles du mouvement qui garantissent l'égalité de traitement des enseignant-e-s. Elles exigent l'abandon du profilage massif des postes dans les départements où les DSDEN envisagent de le pratiquer, et la garantie que les règles du mouvement basées sur un barème transparent seront respectées.

Elles soutiennent les initiatives locales nécessaires pour s'opposer à ces profilages et faire appliquer les règles d'un mouvement transparent et équitable.

Veillez croire, M. le ministre, en notre attachement au service public d'éducation,

Guislain DAVID
Co-secrétaire générale
du SNUipp-FSU

Stéphane Crochet
Secrétaire générale
du SE-UNSA

Frédéric Volle,
Secrétaire général du
SNUDI-FO

Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire général du
SGEN-CFDT

Patrick Désiré,
Secrétaire général de
la CGT éduc'action

Nara Cladera, co-
secrétaire fédérale de
SUD éducation